



Association « Sentinelles de l'Auxois »

Siège : 10 impasse du CHENASSON 21350 VILLY-EN-AUXOIS

06 72 91 24 67

Contact : sentinelles.auxois@gmail.com

Site web : <http://www.sentinellesdelauxois.fr>

Lettre aux adhérents et sympathisants mars 2021

Nos activités confinées

Les conditions sanitaires que nous traversons ne nous permettent pas de programmer une nouvelle assemblée générale et restreint notre activité sans pour autant diminuer notre vigilance et motivation.

Une relecture de nos lettres d'octobre et décembre 2020 vous permettra de vous remémorer notre travail.

Rapport activités complémentaire à celui publié en décembre 2020

le 30 septembre 2020 l'initiative du CAPEN71 (*Confédération des Associations pour la Protection de l'Environnement et de la Nature en Saône et Loire*), nous avons participé à une réunion qui a réuni douze associations en vue de constituer un groupe autour du bruit des sports mécaniques, le tout basé sur les échanges associatifs, le but étant de réussir et de donner plus de chance à tous.

Notre état d'esprit est de considérer qu'il est nécessaire d'être solidaire des responsables d'associations qui s'engagent pour préserver le bien être des citoyens, la protection de l'environnement et d'agir rassemblés pour des causes communes.

Le 9 décembre, le CAPREN (*Comité des associations et des Personnes pour la Protection Régionale de l'Environnement*) auquel nous adhérons est devenu **France Nature Environnement Côte d'Or (FNE21)**

CR AG FNE21 téléchargeable sur notre site adresse du site FNE21: www.fne21.org

Avec les associations de Bourgogne-Franche-comté, nous sommes signataires de la constitution d'une coordination citoyenne et apolitique avec comme objectif:

L'application effective et intégrale des dispositions du code de la santé Publique (CSP) et du code de l'environnement (CEnv), en matière de bruit de voisinage en ce qui concerne les activités sportives ou de loisirs effectuées au moyen de véhicules bruyants et polluants.

Avec France Nature Environnement (FNE) nous proposons l'envoi aux Maires de notre secteur une lettre concernant "*La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels et ruraux*", nos chemin forestiers étant régulièrement empruntés par des groupes de quads.

Information

Complément 2021 de l'Association Les Sentinelles du Sud de l'Auxois MACONGE

- Participation à la coordination des associations riveraines des circuits de vitesse,
- échange avec Jean-Paul VERGUET (expert et opposant du circuit de Bourg-en-Bresse) afin de connaître les possibilités légales pour faire réduire les nuisances sonores,
- participation à une réunion sur la thématique du bruit émis par les circuits automobiles organisée par la CAPREN,
- début de suivi des données sonores en provenance du circuit par des adhérents (premiers résultats en pièce jointe),

- rencontre avec le Président de la Communauté de Communes et le Vice-Président en charge de la commission (Loisirs, Associations....) le 16 janvier 2021 afin d'échanger sur l'organisation de la piste et sur les nuisances sonores qui nous touchent.

- Pour 2021, soyons mobilisés car la structure gestionnaire de la piste envisage de développer les activités de roulage sur le circuit. Il est à craindre dans ce contexte une augmentation des nuisances.

- de se mobiliser pour dénoncer la prochaine homologation du circuit qui aura lieu en 2023. Pour ce faire, nous vous proposons de monter un dossier incluant un formulaire de contestation qui aura pour but d'appuyer un dépôt de plainte en lien avec le code de santé public,

- de poursuivre le suivi des paramètres sonores du circuit. Il est important de disposer du maximum d'éléments concrets pour étayer nos revendications, donc pensez à noter dès que vous ressentez une agression sonore ou constatez que le sonomètre s'affôle.

Complément 2021 de l'Association Les Sentinelles de la Montagne Dijonnaise

Compte-rendu de la Réunion « Tranquillité publique » dans le cadre du Renouveau de l'Homologation Circuit Dijon-Prenois:Date: mardi 5 janvier 2021 à 14 heures.

Lieu: Préfecture de la Côte d'Or – salle Carnot – 53, rue de la Préfecture à Dijon

Participants:

- Pour la **Préfecture** : le directeur de cabinet, et deux collaborateurs.
- Pour le **circuit** : Yannick Morizot, président de la SECDP, et Lorenzo Christofoli, directeur.
- Pour les **collectivités territoriales** : la maire de Prenois, la maire de Pasques et le maire de Lantenay. Le maire de Darois était absent.
- Pour les **associations** : Sentinelles de la Montagne Dijonnaise avec Jean-Noël Cabassy et François Moniot, Association contre les nuisances du circuit Dijon-Prenois (excusée, lettre remise au préfet).

- **Autres** : un représentant de la gendarmerie, un représentant de l'ARS, un représentant (du ministère de l'environnement?), une représentante du ministère des sports (anciennement rattaché au ministère de l'éducation) et de l'éducation à la sécurité routière (?), ...

Indications générales:

- La réunion a été modérée non par le directeur de cabinet, mais par son collaborateur.
- Un compte-rendu de la réunion sera établi par la Préfecture et communiqué à tous les participants.
- La réunion a duré près de 1h45.
- Nouveauté : L'arrêté portant homologation ne sera plus ministériel, mais **préfectoral**.

Aperçus sur le déroulé de la réunion :

- Les représentants de la Préfecture ont bien joué le jeu. Le déroulement de la réunion n'était pas cadenassé. Chacun a été sollicité pour s'exprimer. Nous avons pu le faire dans une large mesure. Les représentants de la préfecture prenaient des notes, y compris et surtout quand nous avons fait état de nos revendications.
- Les représentants du circuit ont été égaux à eux-mêmes: Yannick Morizot se chargeant de la partie externe, en mode VRP, évoquant des arguments sortant du cadre strict de la réunion, consacrée à la tranquillité publique (« utilité (économique) du circuit pour la région »); Lorenzo Christofoli, lui, assumant la partie interne, en mode « On maîtrise tous les aspects techniques (et même le reste)».
- La parole des maires a été succincte et d'une grande complaisance vis à vis du circuit: en gros, il n'y a pas vraiment de problème, pas de plaintes notables, et le circuit est globalement une bonne chose. Tous soulignent la bonne communication prévalant entre eux et le circuit. Incroyable, mais vrai.
- Leur témoignage a été renforcé par celui du représentant de la gendarmerie: aucune plainte n'a été déposée auprès d'eux.
- La parole des autres participants a été quasiment inexistante, se limitant à quelques phrases, qui n'apportaient rien et n'ont fait bouger aucune ligne.
- Au final, les représentants du circuit d'un côté, les représentants des Sentinelles de la Montagne Dijonnaise, de l'autre, ont couvert chacun à peu près 40 % du temps de parole, les 20 % restants étant couverts par le reste des présents à la réunion. C'est à se demander à quoi aurait ressemblé la réunion si les représentants des associations n'avaient pas été là. Tout aurait sans doute été terminé au bout d'une demi-heure.
- C'est la première fois qu'une association de protection de l'environnement demande ouvertement et publiquement le refus d'homologation du circuit sur les fondements des enjeux majeurs de la protection de l'environnement et de la santé humaine. Nous avons réussi à nous opposer à l'extension en forêt du circuit en 2019 (premier coup dur pour son Président !) et désormais (second coup dur !) nous portons une parole citoyenne d'opposition au cœur même du dispositif réglementaire. qui plus est, devant les autorités publiques en présence de Yannick MORIZOT et de son directeur.

Impression générale:

Le bilan est positif. Les représentants des deux associations invitées à la réunion, l'Association contre les nuisances du circuit de Prenois, sise à Lantenay, et les Sentinelles de la Montagne Dijonnaise, ont signalé leur existence et se sont installés dans le paysage. Ils auront sans doute bénéficié d'une certaine crédibilité, due à leur préparation et aux qualités et portée d'un certain nombre de leurs arguments. Ils ont pu faire valoir leurs vues et exposer leurs revendications. Il en a été prise bonne note. Ils ont remis aux représentants de la préfecture les dossiers établis respectivement par les deux associations

Remerciements à l'association Vigilance Nature Environnement Bresse Revermont et M Jean-Paul Verguet, le RAB (réseau anti bruit) pour l'information sur la réglementation et la mise à disposition des textes de loi et les jurisprudences qui nous ont permis d'étayer nos arguments et le dossier remis au préfet (voir documents ci-joint).

Sachez que, bien entendu, nous saurons tenir compte de toutes les remarques, idées ou initiatives constructives que nous vous encourageons à nous faire parvenir concernant la gestion, le fonctionnement ou l'évolution de notre association.

Pour 2021, nous devons, pour l'avenir de notre association, réfléchir sur la poursuite de nos actions en fonction de l'évolution de la situation, du soutien des adhérents, d'une diversification de nos thèmes d'actions sur la protection de la nature et du développement durable, de l'aide aussi bien morale que logistique aux associations amies (Sentinelles du Sud de l'Auxois à Maconge, de la Montagne Dijonnaise à Prenois) .

RAPPEL : Nous comptons encore sur votre soutien pour 2021 en espérant que les perspectives d'avenir soit présage d'une conclusion définitive concrète.

Nous sommes des Sentinelles nous vous demandons de nous communiquer toute information qui nous permettrait une analyse de la situation.

Si vous avez des doutes, des remarques, des questions, des idées d'évolution, faites-nous part de vos réflexions. Merci pour votre fidèle soutien.

Prenez soin de vous!

Paul ROBINAT Président des « Sentinelles de l'Auxois »,

Maire de Drée, Conseiller départemental, Membre de la Commission « **Nature Paysages et Sites** »